

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE
RELATIVES AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS
SPIRITUEUSES**

**Séance du 15 avril 2021
(Visioconférence)**

Résumé des décisions prises

2021 – CP300

Date : 15 avril 2021

Personnes présentes :

**Membres professionnels : M. le Président PALY, Mme DUCROCQ (Invitée CNAOC),
MM. ANGELRAS, BARRILLERE, BAUER, BRISEBARRE, CAVALIER, CHAPOUTIER,
COSTE, FARGES, GACHOT, JACOB, MORILLON, PASTORINO, PELLATON, ROTIER,
SCHYLER, TOUBART**

Membres professionnels excusés :

Membres professionnels absents :

Commissaire du Gouvernement : Mme MAGNARD

DGPE : Mme COINTOT

DGCCRF : Arnaud FAUGAS

DGDDI : Frederic BOUY

France AgriMer :

**Agents INAO : Mme GUITTARD (Directrice de l'INAO), Mme BLOT (Responsable du pôle
vin), Mmes BOUCARD, INGOUF
M. FLUTET (Responsable du Service Territoires et Délimitations), MM. BITTON,
HEDDEBAUT, LAVILLE, MONTANGE**

H2COM (PV): Mme CUCHEVAL

Point Gel :

Tour des CRINAO :

Secteur Cognac : région touchée mais moins significativement qu'ailleurs en raison notamment du fait que l'Ugni blanc est un cépage tardif. Pas d'estimation chiffrée pour le moment (10 %).

Secteur Armagnac et Floc : zone Armagnac très touchée, cépage tardif mais il y a eu des tailles précoces. Les dégâts sont colossaux, entre 70 et 100 %. Pas de demande spécifique pour le moment mais sans doute des demandes pour le Floc de Gascogne

Vallée du Rhône : épisode exceptionnel sur toute la Vallée du Rhône. Partie méridionale gros impacts sur le Vaucluse, Grenache ont explosés, pertes estimées à 40 % de la production totale. Demande de modifications temporaires, Grenache sensible au gel mais pas encore saisie

Nord Vallée du Rhône : Côte Rôtie très touché 80 %, Hermitage peu touché, Crozes moins touché et pas Saint Joseph. Trop tôt pour des demandes de dérogations.

Costières : gravement touchés, estimation entre 35 à 45 %, gros dégâts sur les plantiers ; urgence en matière d'affectation parcellaire : demande de dérogation à fin mai pour pouvoir affecter des parcelles qui auront encore du raisin certaines parcelles touchées à 100 % d'autres entre 35-40 %

Sud-Ouest : variable, Gaillac 40-50% Cahors et Fronton bien touchés. Pas de demande de dérogation à ce stade

Bourgogne et Jura : chardonnay 90 % touché, autre cépage il faut attendre. Gamay Beaujolais il faut attendre 30 % environ, Mâconnais et Chablis, c'est la catastrophe, Côte de Beaune fortement touché, Côte de Nuit aussi mais à moindre mesure, difficile d'estimer. Le chardonnay gros soucis. Demande à titre général en attente d'aide sur les mutualités qui touchent au personnel. Demande de dérogation au CDC : pas de demande à ce stade, il faut attendre encore un peu.

Languedoc-Roussillon : toutes les appellations sont impactées par le gel sur la zone ainsi que le Roussillon, Minervois pas trop d'impact, Faugères touché et Picquepoul de Pinet. Impact dans les AO de Limoux et Sable de Camargue impacté fortement. Difficile et disparate entre 5 % et parcelles totalement détruite. Réfléchir à bouger des CDC assemblage de certains cépages mais il faut encore attendre.

Roussillon : on a facilement ¼ des surfaces de touchées, zone littorale OK rien de formalisé mais prorogation sur la durée d'élevage sans doute.

Alsace : quelques dégâts minimes la semaine dernière mais cette semaine gel tous les jours. Difficile d'estimer les dégâts il faut attendre quelques semaines. Concernant les modifications temporaires aux CDC : pas de demande pour le moment mais demande plus large de rouvrir le débat concernant le dossier du VCI et le conditionnement en bouteille.

Champagne : pas de chiffre précis mais gel (effet cépage et date de taille qui jouent), utilisation de la réserve interprofessionnelle.

Aquitaine : autour de -30% de perte, des propriétés jusqu'à 100 % Graves, Sauternes évolution des CDC adaptés il faut répondre vite, sujet contrôle il faut être attentif.

Provence : touchée par le gel plus importante que l'an dernier toutes les AO moins sur Coteaux d'Aix, difficile de faire une estimation premier constat : grenache gelé à des endroits à 100 %. Réflexion en cours sur les règles d'assemblages, il faut demander une modification des règles d'assemblage.

Val de Loire : situation diverse très gros dégâts. Nantais sinistré à 90%, Anjou, Saumur et ouest de la Touraine à -50%, Centre Loire, Menetou-Salon très gelée. Dérogation au CDC : il y en aura sur les conditions d'assemblage mais c'est prématuré pour l'instant. Il faut veiller à ce que les arrêtés soient pris et conformes, les dérogations pourront intervenir dans plus d'un an pour certains (mousseux).

<p>2021-CP301</p>	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 5 janvier 2021 - pour approbation</p> <p>Le résumé des décisions prises est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>2021-CP302</p>	<p>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 5 janvier 2021 - pour approbation</p> <p>Le compte rendu analytique est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>2021-CP303</p>	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 10 février 2021 - pour présentation et approbation</p> <p>Le résumé des décisions prises est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>2021-CP304</p>	<p>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 10 février 2021 - pour présentation et approbation</p> <p>Le compte rendu analytique est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>Sujets généraux</p>	
<p>2021-CP305</p>	<p>Stratégie nationale « Changement climatique »</p>

	Présentation des 40 actions/thèmes retenus et des suites à donner après la validation des 3 instances (CNIGP, CNAOV et CS), soit passage à la phase rédactionnelle d'une feuille de route puis présentation de celle-ci au ministre.
Délimitation	
2021-CP306	<p>AOC « Sancerre » - Délimitation parcellaire – Commune de Sury-en-Vaux (18258) - Correction d'une erreur de tracé sur les plans cadastraux</p> <p>Suite à un contrôle de l'organisme d'inspection faisant état d'une plantation partiellement située hors de l'aire parcellaire délimitée en AOC Sancerre, l'opératrice exploitant la parcelle cadastrée ZD 1 sur la commune de Sury-en-Vaux a pris contact avec les services de l'INAO pour signaler une erreur de tracé.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier</p> <p>La commission permanente a approuvé la correction du tracé et décidé le dépôt des plans dans la mairie concernée.</p>
2021-CP307	<p>AOC « Gigondas » et « Côtes du Rhône » - Demande de révision de l'aire parcellaire délimitée selon la procédure simplifiée - Exclusion d'une partie de parcelle suite à un remaniement substantiel - Commune de Gigondas (84) - Nomination d'une commission d'experts</p> <p>Le 23 octobre 2020, le Syndicat Général des vignerons Réunis des Côtes du Rhône a transmis à l'INAO un courrier co-signé des ODG des AOC « Côtes du Rhône » et « Gigondas », demandant le déclassement d'une partie de la parcelle B 401, sise sur la commune de Gigondas, suite à d'importants travaux de terrassement qui y ont été engagés. Aucune déclaration préalable n'a été déposée auprès des ODG. Concernant le PLU, le secteur concerné par les travaux de terrassement s'inscrit dans un espace boisé classé (EBC). Le classement en EBC interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.</p> <p>Le CRINAO a émis un avis favorable à cette demande.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>La délimitation parcellaire de l'AOC « Gigondas », actuellement en vigueur s'est inscrite à l'intérieur de celle de l'AOC « Côtes du Rhône » en s'appuyant sur un critère visant à exclure de l'aire parcellaire les « terrains boisés, présentant notamment une forte pente, difficilement exploitables en l'état ». La volonté, exprimée lors de son élaboration, et toujours d'actualité, était notamment de « bloquer toute dégradation éventuelle des paysages et des</p>

	<p>sols qui entraînerait, d'une part, une atteinte à l'image de l'appellation et, d'autre part, des risques liés à l'érosion et à l'écoulement des eaux, risques renforcés sur les substrats marneux. ».</p> <p>La commission permanente a approuvé la demande de révision de l'aire parcellaire délimitée selon la procédure simplifiée et a désigné MM. ETLICHER, BERRION, BALLESTER comme experts pour étudier cette demande et approuvé leur lettre de mission.</p>
2021-CP308	<p>AOC « Ventoux » - Révision simplifiée délimitation + Procédure générale délimitation (2 communes) – Examen de recevabilité - Nomination Commission d'enquête et d'experts</p> <p>La demande de l'ODG fait suite au dossier présenté au comité national de février 2021 et ayant entraîné la clôture de la procédure de révision de la délimitation parcellaire.</p> <p>Comme partagé avec la commission d'enquête, l'ODG a transmis à l'INAO deux courriers, pour demander :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, la révision de la délimitation parcellaire selon la procédure simplifiée (157 hectares, 0,25 % de la surface classée) - d'autre part, la délimitation parcellaire des deux communes L'Isle-sur-la-Sorgue et Velleron correspondant à l'extension de l'aire géographique actée en 2016. <p>Avis favorable CRINAO.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>La commission permanente a approuvé la demande de révision de l'aire parcellaire délimitée selon la procédure simplifiée sur 16 communes et le lancement de la délimitation initiale sur 2 communes.</p> <p>La commission permanente a désigné la commission d'enquête présidée par Jean Benoit CAVALIER (Jean-Marie Barrillère, Bernard Farge, Alain Rotier, Philippe Coste) qui a déjà travaillé sur Ventoux pour suivre les travaux de délimitation et a désigné MM. ETLICHER, GOUIN, BALLESTER pour réaliser ces travaux.</p>
2021-CP309	<p>AOC « Maury » - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 4 communes</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de l'AOC Maury sur 4 communes réalisé par les services de l'INAO. Elle a décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées.</p>
Demandes de modifications de cahiers des charges	

<p>2021-CP310</p>	<p>AOC « Languedoc » - Modification du cahier des charges - Examen de recevabilité de la demande – Opportunité du lancement de l’instruction</p> <p>La commission permanente a relevé les questions mises en exergue par le CRINAO et notamment la problématique de l’impact des conditions de repli sur l’intégration des DAE. La commission d’enquête en a pris note et étudiera cette question.</p> <p>Il a été rappelé que les cahiers des charges doivent présenter de façon différenciée les variétés accessoires des variétés d’intégration à fin d’adaptation.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’instruction de la demande de modification du pourcentage de cépages accessoires à l’exploitation par l’actuelle commission d’enquête ; - La transmission du dossier concernant les dispositions agroenvironnementales à la commission « Environnement » afin qu’elle se prononce sur les mesures proposées par l’ODG et qu’elle donne son avis sur leur intégration au cahier des charges de l’Appellation LANGUEDOC ; - La transmission de la demande d’intégration des variétés d’intérêt à fin d’adaptation nouvellement classées, à savoir l’œillade N et le montepulciano N à la commission technique afin qu’elle se prononce sur l’intégration dans le cahier des charges.
<p>2021-CP311</p>	<p>AOC « Bergerac » et « Côtes de Duras » - Demande de modification des cahiers des charges - Rapport de la Commission d’enquête - Opportunité du lancement de la procédure nationale d’opposition</p> <p>La commission permanente a débattu sur la demande de modification de l’API et la conformité de cette demande avec la directive API.</p> <p>La commission permanente a considéré pour l’intégration de la commune de Landerrouat que la demande ne rentre pas dans le cadre de la directive API. Il y a un sujet avec l’emboîtement des API par rapport à Montravel mais au vu de l’information comme quoi l’ODG retire sa demande en cas de difficulté, la commission permanente a validé le lancement de la PNO en retirant cette modification du cahier des charges.</p>
<p>2021-CP312</p>	<p>AOC « Savennières Roche aux Moines », AOC « Coulée de Serrant » - Demande de modification des cahiers des charges - Rapport d’étape de la commission d’enquête - Nomination d’une commission de consultants</p>

	<p>La commission permanente a souligné que les débats autour de la notion de grand cru sont complexes et que la hiérarchisation des appellations doit s'inscrire dans un débat régional.</p> <p>La commission permanente a validé la nomination d'une commission de consultants pour aider la commission d'enquête.</p>
<p>2021-CP313</p>	<p>AOC « Minervois » - Hiérarchisation de l'AOC Minervois - Demande de reconnaissance d'une dénomination géographique complémentaire « La Caunette » - Opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a bien noté que cette nouvelle demande clôture la série de demande d'intégration de DGC dans le cahier des charges et le travail mené par le Syndicat du Cru Minervois sur la valorisation de terroirs particuliers au sein de l'appellation. Une commission d'enquête a été missionnée pour l'étude préalable du schéma global de hiérarchisation de l'AOP « Minervois ». Sa mission est élargie à l'examen des demandes d'intégration des 4 DGC présentées par l'ODG. Ses travaux sont en cours dans la perspective d'être soumis au comité national. L'aboutissement de cette première phase permettra, ensuite, de mener les phases d'instruction de chaque DGC.</p> <p>Les conditions de production proposées par l'ODG feront ensuite l'objet d'un examen particulier par la commission d'enquête afin d'envisager des dispositions harmonisées entre les DGC.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable,</p> <ul style="list-style-type: none"> - au lancement de l'instruction de la demande de reconnaissance de la dénomination géographique complémentaire « La Caunette » de l'appellation « Minervois » ; - à l'actualisation de la date butoir de rendu du rapport d'étape de la commission d'enquête mandatée pour l'étude du schéma global de hiérarchisation de l'appellation « Minervois ».
<p>2021-CP314</p>	<p>Demande de reconnaissance de l'AOC « Sainte-Luce » / modification de l'AOC « Blaye » - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>Il a été rapporté en séance que l'ODG retire sa demande de conditionnement dans l'aire, à la suite de nombreux débats au CRINAO.</p> <p>La commission permanente a approuvé la recevabilité de la demande et a validé la nomination d'une commission d'enquête composée de Philippe Brisebarre (président), Jean-Philippe Archambaud, Emmanuel Cazes et Yves Dietrich.</p> <p>La demande de prolongation de l'appellation Blaye devra être étudiée par le prochain comité national.</p>

2021-CP315	<p>AOC « Côtes de Bordeaux » - Modification du cahier des charges – Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>Concernant la demande de modification d'API la commission permanente considère que la demande n'est pas similaire au cas Bergerac et qu'il s'agit manifestement d'une erreur lors de l'écriture du cahier des charges.</p> <p>La commission permanente a validé le dossier sans nomination de commission d'enquête.</p>
Réponse à la Commission Européenne	
2021-CP316	<p>AOC « Anjou Brissac » - Communication de la Commission européenne de motifs de non-conformité - Projet de réponse à la Commission européenne - Projet de modification du cahier des charges - Avis préalable à la mise en œuvre de la PNO – Vote</p> <p>La commission permanente a validé le lancement d'une PNO de 15 jours et a validé le projet de cahier des charges en l'absence d'opposition.</p>
Questions diverses	
2021-CP3QD1	<p>AOC « Côtes d'Auvergne », « Coteaux du Loir », « Jasnières », « Touraine » (DGC « Chenonceaux » et « Oisly ») - Mise à jour de quatre lettres de mission d'experts</p> <p>Monsieur Jacky DUPONT engagé sur de nombreux dossiers de délimitation suivis par le site de Tours a souhaité mettre fin à ses engagements pour raisons de santé.</p> <p>La commission permanente a approuvé la mise à jour des lettres de mission.</p> <ul style="list-style-type: none"> - AOC Côtes d'Auvergne –M. Arnaud MULLIÉ, - AOC Coteaux du Loir et Jasnières –M. Etienne GOULET, - AOC Touraine, DGC Chenonceaux et Oisly –M. Joël MOULIN,

<p>2021-CP3QD2</p>	<p>AOP « Cotentin », AOP « Cornouaille », AOP « Pays d’Auge », AOP « Domfront », IG « Pommeau de Normandie », IG « Pommeau de Bretagne » – Mise à jour de six lettres de mission d’experts suite à la démission d’un expert</p> <p>Monsieur Guy MARY engagé sur 6 dossiers d’identification parcellaire cidricoles a souhaité mettre fin à ses engagements pour raisons de santé. M. Paul Bessin, géologue est proposé en remplacement.</p> <p>La commission permanente a approuvé la mise à jour des lettres de mission.</p>
<p>2021-CP3QD3</p>	<p>Irrigation : demande d’évolution de la réglementation</p> <p>La question diverse a été traitée en début de réunion dans la suite de la présentation du dossier « Changement climatique ».</p> <p>Le Pdt Paly présente la demande qui est issue d’un courrier de la CNAOC en date du 6 avril. Elle porte sur deux aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de certaines dispositions de contrôle, notamment concernant la pression de contrôle sur la CMMP - Suppression ou adaptation de l’application de la date butoir du 15/08 <p>Il souligne le lien avec les dispositions en relation avec les enjeux sur le changement climatique et souhaite la réouverture des travaux sur ce sujet en précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que les dispositions de contrôle sont de la compétence du CAC - Que l’application de la date du 15 août est commune à l’ensemble de la viticulture et qu’il conviendra d’associer la famille des IGP puis celle des IGP dans les futurs travaux. - Que, s’agissant de modifier des éléments de la gestion de la ressource en eau, il conviendra comme en 2016/2017 de composer avec le MTES et la Mission interministérielle de l’eau. <p>Quelques membres de la CP apportent des éléments dans la réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin qui aujourd’hui s’étend à des régions plus septentrionales - Irrigation aujourd’hui très raisonnée, pointue, efficace bénéficiant d’importants progrès techniques et de connaissances scientifiques - Il convient d’intégrer les évolutions de régime hydrique avec une absence désormais courante des pluies de fin d’été avec un maintien de températures hautes - Il convient d’engager également des échanges quant à la gestion de la ressource et l’usage de retenues. - Prendre en considération les investissements importants apportés sur l’irrigation : financements par le biais de la restructuration du vignoble, financements structurels par les Régions,

Madame la Commissaire du gouvernement a confirmé que le débat allait au-delà de l'INAO car la date du 15 août concerne l'ensemble de la production viticole tous segments confondus et que la Mission Interministérielle de l'Eau, dont le secrétariat est assuré par le MTE serait obligatoirement sollicitée.

Le Pdt Paly propose de prendre attache du Pdt Eric Paul afin que les deux comités nationaux mènent ce dossier de concert. Le dossier sera présenté pour lancement des travaux lors de la prochaine réunion du comité national (juin 2021).

La commission permanente approuve la proposition de concertation et de présentation lors de la prochaine séance du comité national.